

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 22 JUIN 2021 À 20H00  
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,  
SOUS LA PRÉSIDENTE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s:

BELLEBOUCHE Dominique, BOGAERTS Francine, DECERF Florence, DUFLOS Martine, FOURNET Freddy, LANGLOIS Rémi, LEFEBVRE Hervé, LICOUR Claudine, TALVA Michaël,

Pouvoir : M. FONTAINE Vincent à M. DELATTRE Gilles, Mme LANCKRIET Céline à Mme BELLEBOUCHE Dominique, M. VASSEUR David à M. FOURNET Freddy

Absent(e)s : BLONDEL Fabrice, SENÉ Sabine,

➔ Présents : 10 – Absents : 2 - Pouvoirs : 3

Le compte-rendu du précédent conseil a été approuvé à l'unanimité.

Mme Bogaerts Francine a été élue secrétaire de séance.

**1-Délibération horaires Mme Billot (2021.06.01BP)**

M. le Maire rappelle que depuis un an Mme Billot est agent intercommunal à la médiathèque. Elle partage son temps entre Saint-Sauveur et Argoeuves. Lors de son entretien individuel, Mme Billot a fait valoir qu'elle n'avait pas assez de temps pour la bibliothèque d'Argoeuves. La commune d'Argoeuves souhaitant augmenter sa quotité de travail, il y a lieu de réduire celle effectuée à Saint-Sauveur. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de baisser le temps de travail de Mme Billot Valérie de 25h à 20h par semaine et autorise M. le Maire à signer tout document et convention appliquant ce nouvel emploi du temps

➔Vote : 13 pour

**2- Rapport d'activité gaz**

M. le Maire expose le rapport d'activité de concession 2020 de GrDF. La recette d'acheminement s'élève à 100,7 k€. Il est rappelé que le conseil a délibéré il y a peu justement pour encaisser la recette de concession de 1%, soit à peu près 1.000 €. Le nombre d'incidents est minime et le concessionnaire fait preuve d'un temps de réactivité plus que satisfaisant. Le contrat avec GrDF s'achèvera en 2032.

**3- Délibération aménagement de terrain pour le terrain multisport (2021.06.03BP)**  
**Délibération pour élagage (2021.06.02BP)**

Lors d'un précédent conseil, il a été acté de mettre en place un terrain multisport. Des critères sont à respecter afin de demander une subvention. Il s'avère que les frais de nettoyage et d'élagage peuvent être également pris dans l'assiette subventionnable. M. le Maire a donc demandé un devis (même si les travaux ne sont prévus qu'en fin d'année). La SARL Elag Conseil propose l'abattage des peupliers par démontage avec évacuation. Le devis s'élève à 9.360 € HT, soit 11.232 € TTC.

➔Vote : 13 pour

Avec ce devis, il y a lieu de faire une demande de subvention au département et à la Région avec une participation escomptée de 40% chacun.

➔Vote : 13 pour

#### **4- Info permis d'aménager Valcity**

Une parcelle dans la ZAC I entre le garage MAN et l'autoroute a été rachetée par Valcity. 6 ou 7 lots vont être établis et prochainement vendus.

#### **5- Info vente de terrain Gueudet**

Un terrain se trouvant le long de la RD1001 menant au rond-point des bornes du temps avait été vendu il y a 12 ans à l'entreprise Gueudet. A l'époque, ses dirigeants étaient très pressés de construire et de s'installer. Ils avaient même fait sauter la clause de constructibilité (imposant un délai de construction). Il s'avère que rien n'a été construit, ce qui a engendré parfois des difficultés lorsque la parcelle a été occupée par les gens du voyage, par exemple. La société Gueudet a décidé de revendre la parcelle à Valcity et ainsi de faire une culbute financière. Pour la commune, c'est clairement une perte puisqu'aucune rentrée fiscale n'a été réalisée, le terrain étant resté vide.

#### **6- Info vente terrain derrière les Tamaris**

M. le Maire explique qu'un promoteur se porterait acquéreur de la parcelle située derrière les Tamaris afin de créer 42 lots. La commune a été sollicitée pour être associée à ce projet. Toutefois, le maire a tout de suite indiqué que cette zone 2AU n'était pas constructible dans l'immédiat et la simulation est irréalisable pour l'instant.

La commune a deux mois pour exercer son droit de préemption, le terrain s'étend sur près de 3 hectares. Après en avoir débattu, la commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

#### **7- Organisation du 14 juillet**

Le programme des festivités est présenté, conforme aux années précédentes hormis le jeu du bâton qui est abandonné pour cette année. Tous les conseillers sont les bienvenus pour participer et faire vivre les jeux.

→Vote 13 pour

#### **8- Feu d'artifice (2021.06.04BP)**

La commune a décidé de reprendre les festivités du 14 juillet en organisant un feu d'artifice le mercredi 14 juillet. Il apparaît de plus en plus évident que les habitants souhaitent retrouver une vie normale. Les gestes barrières seront toutefois à respecter et ainsi les habitants pourront profiter d'un feu d'artifice composé de chandelles, de bombettes, de comètes, etc...

Le devis de la société la Palombe s'élève à 3.850 € TTC. Les agents communaux feront le maximum afin d'assurer un spectacle de qualité. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis de la Palombe à hauteur de 3850 € TTC.

→Vote 13 pour

### **9- Etude diagnostique du réseau d'eau potable (2021.06.05BP)**

Nous avons pris contact avec l'Agence de l'Eau dans le cadre des travaux de déconnexion et d'interconnexion. A cette occasion, notre interlocuteur a suggéré d'établir une étude diagnostique de réseaux d'eau potable afin de pouvoir connaître l'état de la station de pompage et du château d'eau. Ainsi ce diagnostic nous permettrait de planifier des travaux.

Le devis de la société Conseils Environnement Territoire s'élève à 24.280 € HT, soit 29.136 € TTC. Cette étude devrait être subventionnée par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE le devis de la société « Conseil Environnement Territoire » pour un montant de 24.280 € HT et autorise M. le Maire à signer le devis et tout document lié à cette opération.

→Vote 13 pour

### **10- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'étude diagnostique du réseau d'eau potable (2021.06.06BP)**

Par délibération 2021.06.05BP, le conseil municipal a validé l'étude diagnostique du réseau d'eau potable pour un montant de 24.280 € HT. Cette étude peut faire l'objet d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 70%. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal SOUHAITE demander la subvention à l'Agence de l'Eau et autorise M. le Maire à constituer le dossier de subvention, à signer tout document lié à cette opération et à établir le titre de recettes une fois la subvention notifiée.

→Vote 13 pour

### **11- Info aide sociale ponctuelle**

M. le Maire informe qu'une aide sociale a été octroyée en urgence à une personne dans le besoin par le CCAS. Il a fallu agir rapidement car la direction générale des finances avait déjà appliqué des pénalités.

### **12- Transports Eloi TEF/ TBO (2021.06.07BP)**

M. le Maire explique qu'il a dû procéder à un troisième courrier de rappel des conditions d'utilisation de la parcelle. Le non-respect avait engendré la rupture de la convention par la collectivité au 30 juin 2021. Après ce délai, il est proposé d'appliquer une pénalité de 1.000 € par semaine de retard.

→Vote : 13 pour

### **13- Adhésion de la commune de Salouël à la FDE (2021.06.08BP)**

La FDE nous demande d'accepter l'adhésion de la commune de Salouël. Chacune des communes déjà adhérentes est sollicitée pour donner son avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal SE DECLARE favorable à l'adhésion de la commune de Salouël à la FDE 80.

→Vote : 13 pour

#### **14- Délibération heures supplémentaires – heures complémentaires**

Il y a lieu de régulariser les heures supplémentaires et les heures complémentaires qui pourraient être effectuées par les agents. Elles ne sont pas à traiter de la même manière. Les heures complémentaires sont les heures effectuées par les agents à temps non complet, les heures supplémentaires sont à compter au-delà du temps légal (soit 35h). Les heures sont régies par un décret que M. le Maire expose aux conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE l'indemnisation et la compensation des heures supplémentaires et complémentaires en fonction de la quotité travaillée sur feuilles d'heures signées par M. le Maire

➔Vote : 13 pour

#### **15- Admission en non valeur**

M. le Maire rappelle que le logement communal a été libéré mais il devrait faire l'objet de nombreuses réparations. L'occupant étant malheureusement décédé, il n'est pas possible de récupérer les sommes indues auprès des enfants qui sont insolvables. Il faut procéder à des admissions en non-valeur afin d'éviter toute relance par les services fiscaux qui n'aboutiront pas de toute façon. Le montant de l'admission en non-valeur s'élève à 6.519,03 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur des recettes correspondant à la liste des produits irrécouvrables N° 4932760011 dressée par le comptable public.

➔Vote : 13 pour

#### **16- Animation foraine**

M. le Maire rappelle qu'à cause de la crise sanitaire, il n'a pas été possible d'organiser la fête locale dans les conditions normales. Pour cette raison, cette année, il a été décidé d'organiser tout de même une animation foraine le week end du 26 et 27 juin. Les forains avaient été ravis des tickets dont les habitants avaient pu bénéficier l'an dernier. Le Conseil est sollicité pour renouveler ou non cette opération qui devait être unique. Au vu de la situation, le conseil s'accorde pour renouveler l'opération des bons de 10 € pour les enfants de Saint-Sauveur afin qu'ils puissent profiter des attractions.

➔Vote : 13 pour

#### **17- R.A.D (rapport d'activités du délégataire)**

M. le Maire présente le rapport d'activité du délégataire pour l'eau, en l'occurrence, Véolia. Le prix de l'eau est à 2,07 €. Il est important de retenir que le taux de conformité des prélèvements microbiologiques et physico-chimiques validés par l'ARS est à 100 %.

#### **18- Don à la commune**

Une habitante d'Argoeuves a bénéficié d'une succession dans laquelle deux parcelles pourraient être octroyées à la commune : la parcelle AB225 et AB226. M. le Maire va prendre rendez-vous avec le notaire pour connaître les modalités d'acceptation de ce don. Sur le principe, vu la localisation des parcelles, le conseil municipal accepte ce don.

## **19- Organisation des élections**

Le Maire annonce qu'il n'y aura pas une mais deux élections, régionales et départementales. Il faut donc de nouveau établir les plannings de permanence. Des volontaires seraient les bienvenus. M. le Maire adressera dès que possible les plannings actualisés.

Si vous êtes disponibles, M. le Maire propose aux conseillers de se rendre à l'invitation journée Gamme MAN le 1<sup>er</sup> juillet de 10h à 16h.

**Prochain conseil : VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2021 à 20H30**

Le Maire

Le Conseil Municipal

